

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2021-005 en date du 13 JANVIER 2021
Portant sur la DETR 2021 : Réhabilitation d'un bâtiment à vocation économique
– Commune d'Auzances : Installation d'une brasserie artisanale**

L'an Deux Mille Vingt et un, le treize janvier à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en audio/visio conférence, sous la Présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 07/01/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 42	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 18	Exprimés : 44	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, BERGER, MEANARD, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, GRASS.

Pouvoirs : MM., ROULLAND à VENTENAT, LUQUET L à VERDIER.

Excusés : MM., DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, NOVAIS, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, FAUCONNET, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, BRUNET, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER.

Secrétaire de séance : Monsieur SCARAMUCCIA Christian.

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président.

Par délibération n°2019-207 du 26 novembre 2019, la Communauté de Communes a déposé un dossier DETR 2020 pour le financement du projet d'installation d'une brasserie artisanale. Suite à la crise sanitaire, le dossier a pris du retard et ce dossier a été scindé en deux phases :

- 1^{ère} phase : Acquisition de l'ensemble immobilier
- 2^{ème} phase : Travaux de réhabilitation et d'aménagement.

Par délibération n°2020-132 prise le 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a actualisé le plan de financement pour déposer la 1^{ère} phase au titre d'un dossier DETR 2020.

Dans la continuité de ce dossier, il y a donc lieu de déposer un dossier pour la 2^{ème} phase au titre de la DETR 2021.

Ce projet est éligible à la rubrique n°14 : « Opérations relevant du développement économique, social, environnemental, culturel et touristique » dans le cadre du règlement de DETR.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210113-2021-005-DE
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception préfecture : 19/01/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant HT
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	187 125,00 €
TOTAL	187 125,00 €
RECETTES PREVISIONNELLES	Montant HT
DETR – 40 %	74 850,00 €
FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE D'AUZANCES (1)	6 613,75 €
AUTOFINANCEMENT	105 661,25 €
TOTAL	187 125,00 €

(1) Conformément à la délibération n°2019-151 portant sur les fonds de concours attribués dans le cadre de la politique locale du commerce

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'autoriser le dépôt d'un dossier DETR pour l'année 2021,
- D'inscrire ces dépenses et recettes au budget primitif 2021,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 19 janvier 2021
Pour copie conforme, le 19 janvier 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210113-2021-005-DE
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception préfecture : 19/01/2021